

**SECURITY
COUNCIL**

**CONSEIL
DE SECURITE**

UNRESTRICTED
S/81
4 June 1946
French
Original: English

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'Article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de Sécurité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu des pouvoirs, signés à Paris en date du 9 mai 1946, par M. Félix Gouin, président du Gouvernement provisoire de la République française, et M. Georges Bidaut, Ministre des Affaires étrangères, confirmant la désignation de M. l'Ambassadeur Alexandre Parodi en qualité de représentant permanent du Gouvernement provisoire de la République française auprès du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

A mon avis, ces pouvoirs sont réguliers.